

NORME FRANÇAISE
HOMOLOGUÉE

PRODUITS DE L'AGRICULTURE
TOURTEAUX DE GRAINES OLÉAGINEUSES
DÉTERMINATION DES CENDRES INSOLUBLES
DANS L'ACIDE CHLORHYDRIQUE

NF
V 03-923
Janvier 1967

1 — OBJET

La présente norme a pour objet de décrire une méthode de détermination des cendres insolubles dans l'acide chlorhydrique des tourteaux provenant de l'extraction de l'huile des graines oléagineuses, par pression ou solvant. Elle ne s'applique pas aux produits composés.

2 — DÉFINITION

On entend par « cendres insolubles dans l'acide chlorhydrique » la fraction de cendres brutes restant insoluble après traitement avec de l'acide chlorhydrique dans les conditions décrites par la présente norme.

3 — PRINCIPE DE LA MÉTHODE

Traitement des cendres brutes par l'acide chlorhydrique pour éliminer les parties solubles dans ce réactif puis incinération du résidu insoluble et pesée.

4 — RÉACTIFS

- 1 — Acide chlorhydrique, solution 3 N.
- 2 — Nitrate d'argent, solution à 1 %.

5 — APPAREILLAGE

- 5.1 Balance analytique.
- 5.2 Four à chauffage électrique, réglé à $550\text{ }^{\circ}\text{C} \pm 15\text{ }^{\circ}\text{C}$.
- 5.3 Capsule d'incinération à fond plat, d'environ 60 mm de diamètre et 25 mm au maximum de hauteur, en platine, or platiné, quartz ou à défaut en porcelaine.
- 5.4 Dessiccateur, NF B 35-010, contenant un déshydratant efficace, tel que : anhydride phosphorique, sulfate de calcium, etc.
- 5.5 Papier filtre durci, à incinération, de porosité moyenne.

Homologuée
par arrêté du 23-12-66
J. O. du 1-1-67